Notre code de conduite

SIDEV a pour priorité d'exercer son métier dans le respect de la légalité et de l'éthique. Soucieux de développer en interne et avec nos partenaires une culture d'intégrité et de confiance, nous mobilisons nos fournisseurs et nos clients autour des principes de respect des droits fondamentaux, de la santé, la sécurité et l'environnement, ainsi que des bonnes pratiques commerciales.

Les droits fondamentaux :

Nous avons à cœur la stricte observation des droits fondamentaux tout au long de notre chaîne d'approvisionnement. Ainsi, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils ne recourent pas à la main d'œuvre infantile ou forcée, qu'ils n'admettent aucune forme de discrimination en termes d'emploi et de recrutement, qu'ils promeuvent l'égalité hommes femmes, qu'ils protègent leurs salariés contre le harcèlement, et qu'ils s'assurent de la confidentialité des données personnelles conformément au règlement européen sur la protection des données (RGPD).

Au quotidien, nos fournisseurs sont tenus d'employer une communication et une conduite respectueuses avec leurs collaborateurs et les nôtres, c'est-à-dire exemptes de toute forme de familiarité excessive, de sexisme, et de plaisanteries déplacées.

Santé, sécurité et environnement :

Nous exigeons de nos partenaires commerciaux qu'ils veillent à ne pas provoquer d'effets néfastes sur leur environnement et les communautés qui les entourent, notamment en participant activement à la filière de traitement des déchets des équipements électriques et électroniques.

De même, ils se doivent d'être conformes aux exigences applicables en matière de QHSE, et nous les invitons à mettre en place un environnement propice au bien-être des employés.

+33 4 20 100 400 www.sidev.fr
SIDEV - 183 avenue de l'Industrie, 69140 RILLIEUX LA PAPE – SAS au capital de 350 000 € RCS LYON

Bonnes pratiques commerciales :

D'une manière générale, et en toute circonstance, nos partenaires doivent respecter scrupuleusement la réglementation internationale, européenne et nationale portant sur notre secteur d'activité. Tout particulièrement, SIDEV ne tolèrera aucun manquement au droit de la concurrence et des affaires, et aux lois en matière de lutte contre la fraude et contre la corruption.

- Toute pratique impliquant une entente sur les prix est ainsi strictement proscrite. A titre d'exemple, nous ne tolérons pas que nos fournisseurs influent de quelque manière que ce soit sur les prix que nous proposons à nos clients. Il est également inacceptable de favoriser un client plutôt qu'un autre lors d'une réponse à un même appel d'offres.

- SIDEV interdit à son personnel de recevoir de ses clients et fournisseurs toute somme d'argent, avantage en nature ou service dont il pourrait bénéficier à titre personnel, en dehors des actions commerciales préalablement validées par la Direction. Les cadeaux dont la valeur est supérieure à 40 euros sont inscrits dans un registre dédié et les *incentives* font l'objet d'une procédure interne dans le strict respect de la règlementation sociale.

- Toute situation susceptible de provoquer un conflit d'intérêt ou qui laisse soupçonner une irrégularité est systématiquement escaladée au supérieur hiérarchique.

- Sidev garantit la confidentialité des affaires en contrôlant sa communication avec ses partenaires. La divulgation de données d'entreprise, de la part de nos collaborateurs et de nos partenaires, est proscrite.

Si vous veniez à constater un quelconque manquement de notre part sur ces points, nous vous invitons à en informer notre Direction.

Fait à Rillieux-la-Pape le 28 octobre 2026
Le Directeur Général,

Lionel Rudel

+33 4 20 100 400 www.sidev.fr
SIDEV - 183 avenue de l'Industrie, 69140 RILLIEUX LA PAPE – SAS au capital de 350 000 € RCS LYON